

Charte du Leem vis-à-vis des relations avec patients et leurs représentants

25 janvier 2022

La charte des relations du Leem vis-à-vis des relations avec les patients et leurs représentants établit les principes qui sous-tendent les relations et collaborations de travail. Le Leem souhaite être un partenaire indispensable sur l'ensemble des questions transverses liées au médicament qui importent au patient. Dans cette démarche, le Leem propose aux patients et à leurs représentants une collaboration engagée, fondée sur un échange de vues et d'expertises, de façon à tenir compte de l'intérêt et des priorités des patients dans les orientations stratégiques du secteur.

»» PERIMETRE DE LA CHARTE

Cette présente charte s'applique aux relations du Leem dans le cadre de :

- Toute réunion du Leem en présence de patients, d'une ou plusieurs associations de patients
- Ou tout projet, action ou collaboration impliquant des associations de patients

»» POURQUOI UNE CHARTE ?

Le Leem a souhaité mettre en place cette charte pour affirmer son engagement à agir de façon éthique et transparente avec les patients et leurs représentants.

»» PRINCIPES FONDAMENTAUX DES COLLABORATIONS

Par cette charte, le Leem souhaite affirmer à ses partenaires des engagements ambitieux et exigeants pour garantir une collaboration fondée sur la confiance, la transparence et la co-construction au service des patients. Par cette charte, le Leem affirme et reconnaît le rôle essentiel des patients et de leurs représentants. Il les considère comme des partenaires indispensables.

Renforcer l'écoute et la prise en compte des attentes des patients grâce à un dialogue régulier

Pour renforcer la prise en compte des attentes des patients, le Leem s'engage à :

- Instituer une écoute régulière des besoins des patients, des enjeux et positions portées par leurs représentants
- Favoriser la consultation de patients ou de leurs représentants pour les projets du Leem
- Impliquer les associations le plus tôt possible dans le développement de projet et des collaborations grâce à la formalisation d'un cadre de travail adapté (envoi des documents en amont etc.)
- Prendre en compte la voix et l'intérêt du patient dans les positions du Leem affectant de façon directe et significative les patients
- Donner la possibilité aux représentants de patients de porter des sujets à la discussion avec le Leem
- Toute collaboration impliquant une association de patients soit développée en étroite collaboration avec elle

Garantir des collaborations fondées sur l'intérêt patient

Au cœur de ses collaborations avec les associations de patients, le Leem tient compte de l'intérêt patients de telle sorte à ce que :

- Toute collaboration ou activité entreprise conjointement avec une association de patient bénéficie directement ou indirectement aux patients
- Toute relation entre le Leem et les associations de patients ne présente aucun déséquilibre dans l'engagement des parties et s'inscrit toujours dans un objectif de bénéfice mutuel
- Toute collaboration avec une association de patients soit fondée sur le respect mutuel avec des vues et des décisions ayant une valeur égale pour chaque partenaire.

Garantir la transparence, l'éthique et l'indépendance

Le Leem s'engage à établir un dialogue et à travailler de façon ouverte, transparente et éthique avec les associations de patients et apporte une information précise, loyale et objective sur ses collaborations avec elles de telle sorte à :

- Maintenir des relations appropriées et transparentes
- Respecter l'indépendance des associations de patients en n'exerçant aucune influence sur les positions de l'association ni aucun contrôle sur son organisation et des modalités de fonctionnement
- Rester dans le respect mutuel des spécificités de chacun et des positions pouvant être divergentes